REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET Nº 2 U 18/17-46 n 7 MARS 2018 /PM DU

portant création des Etablissements Scolaires Publics d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

- Vu la loi nº98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun :
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre portant organisation administrative de la République du Cameroun;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement :
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires,

DECRETE:

ARTICLE 1er.- Sont créés, à compter de la date de signature du présent décret, les Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel ci-après:

REGION DE L'EXTREME-NORD DEPARTEMENT DU MAYO DANAY

LYCEE	TECHNIQUE	ET	PROFESSIONNEL	Arrondissement de YAGOUA
AGRICO	OLE DE YAGOU	ANIST	RE	
SERVIC	CES DU PHEIMIEN			

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

REGION DU NORD

COPIE CERTIFIEE CONFORMEDEPARTEMENT DE LA BENOUE

LYCEE TECHNIQUE PROFESSIONNEL | Arrondissement de LAGDO AGRICOLE DE LAGDO

REGION DU NORD-OUEST DEPARTEMENT DU BUI

LYCEE	TECHNIQUE	ET	PROFESSIONNEL	Arrondissement de d'OKU
AGRICO	LE DE IBAL-O	KU		

ARTICLE 2.- L'ouverture effective desdits établissements se fera par décision du Ministre des Enseignements Secondaires.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le <u>0 7 MARS</u> 2018

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Philemon YANG

SERVICES DU PREMIER MINISTRE DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÈTES SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

COPIE CERTIFIEE CONFORME